

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Futur stade nautique : le recours formé par les riverains rejeté**

**Le juge des référés a rejeté le recours formé par plusieurs riverains du futur stade nautique d'intérêt métropolitain situé à Mérignac. En contestant la légalité de la décision publique, les requérants souhaitaient suspendre le chantier. Cette ordonnance confirme la poursuite des travaux.**

Les travaux du stade nautique métropolitain ont débuté au sein du complexe sportif Robert Brettes. Dans moins de 2 ans, cet équipement proposera aux habitants 5 nouveaux bassins dont un bassin olympique de 50 m couvert, un bassin nordique et un waterjump. Ces nouvelles installations vont répondre au déficit actuel des surfaces nautiques sur l'ouest de la métropole, proposer de nouvelles activités de sports-loisirs, de bien-être et de santé et accueillir les clubs et l'organisation de compétitions de niveau national. Il permettra aussi aux enfants mérignacais d'apprendre la natation dans le cadre scolaire.

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, va prochainement se rapprocher de l'ensemble des riverains du secteur (avenue du Truc, les Olympiades et les Castors) pour une présentation publique de l'avancée du projet et répondre aux questions des habitants.

#### **Contact presse :**

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

06 27 52 48 69 / [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)